

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

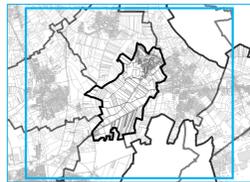
Plan de secteur réglementaire n°04
Haulchin, Haveluy, Hérin, La Sentinelle, Oisy, Thiant, Trith-Saint-Léger

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER OISY

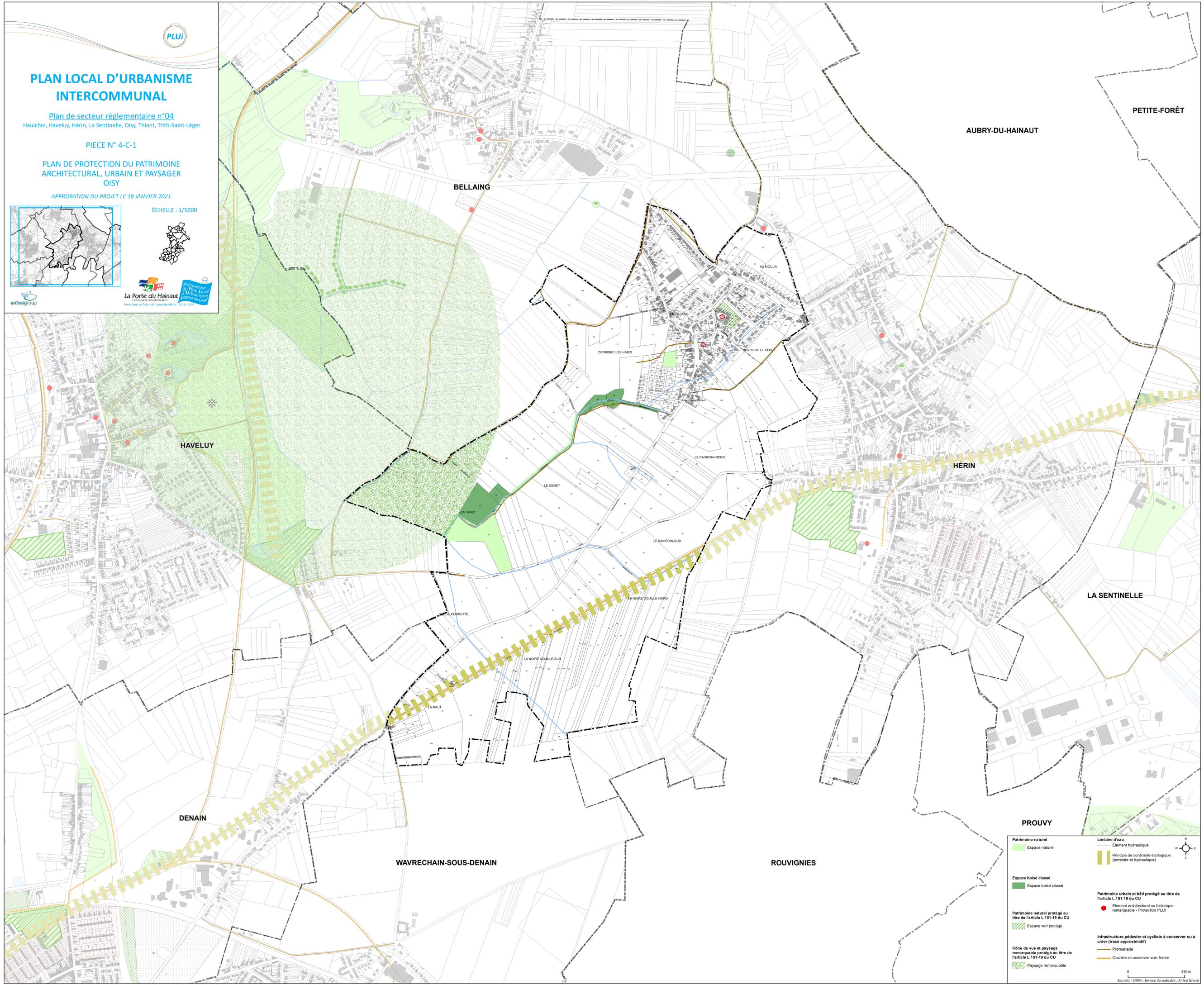
APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



La Porte du Hainaut
COMUNAIS D'AGGLOMERATION
Inventaire de l'état de notre territoire 2018-2020

anteagroup



PROUVY

Patrimoine naturel	Linéaire d'eau
■ Espace naturel	— Élément hydraulique
■ Espace boisé classé	■ Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)
■ Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU	● Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU
■ Espace vert protégé	● Élément architectural ou historique remarquable - Protection PLU
■ Cône de vue et paysage remarquable protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU	— Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)
■ Paysage remarquable	— Promenade
	— Cavalier et ancienne voie ferrée

0 250m
Sources : CAPV ; Service du cadastre ; Antea Group